



Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :

**EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION N°61/2011
DU 20 JUILLET 2011***Approuvant la prise en charge
du déficit n°2 du budget
annexe du service public des
déchets par le budget
principal de l'exercice 2011***L'an deux mille onze, le vingt du mois de Juillet à seize heures,**Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mesdames Elisa YAO THAM SAO et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	12 juillet 2011
Date d'affichage :	12 juillet 2011

Résultats des votes

Pour	22
Contre	0
Abstentions	0

**La délibération est adoptée à
l'unanimité**Affichage du compte rendu du
conseil municipal le**25 Juillet 2011**Affichage de la présente
délibération le :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	MOE Elisabeth	X		
5	TICCHI Christiane Tiare	X		
6	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
7	LEQUERRE Maite		X	
8	YAO THAM SAO Elisa	X		
9	BENNETT William	X		
10	TETUAETARA Theodore	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	ATIU Marc		X	
13	TEFAATAU Alvest		X	<i>Wilfred POMARE</i>
14	PROKOP Alban		X	
15	POMARE Wilfred	X		
16	TOUAITAHUATA Charles	X		
17	TANERPAU Viora		X	<i>Béatrice VERNAUDON</i>
18	TUEINUI Noël	X		
19	TICCHI William	X		
20	TEANINIURAITEMOANA Laiza		X	
21	TAPUTU Karine	X		
22	TAURAA Stéphanie		X	
23	TAVAE Imelda		X	
24	DU SOUICH Audrey	X		
25	MAI Teruirau		X	
26	MACE Miriama	X		
27	BREMOND Madeleine		X	
28	TEMARII Tahiri		X	
29	LICHTLE Yvette		X	<i>Armelle MERCERON</i>
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard	X		
32	FREBAULT Pierre		X	
33	LAUZUN épse LECHENE Eliane	X		
		19	14	3

DELIBERATION N°61/2011 DU 20 JUILLET 2011

Approuvant la prise en charge du déficit n° 2 du budget annexe du service public des déchets par le budget principal de l'exercice 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;
- VU l'article L. 2224-2 du CGCT « Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L. 2224-1 ;
- VU la délibération n° 22/2011 du 1er juin 2011 approuvant la mise en place d'un budget annexe du service public des déchets à compter de l'exercice 2011
- VU la délibération n° 23/2011 du 1er juin 2011 portant création de la régie des déchets ;
- VU la délibération n° 26/2011 du 1er juin 2011 portant approbation du budget annexe du service public des déchets de l'exercice 2011 de la commune de Pirae ;
- VU la délibération n° 27/2011 du 1er juin 2011 approuvant la prise en charge du déficit n° 1 du budget annexe du service public des déchets par le budget principal de l'exercice 2011

Après en avoir délibéré en sa séance du 20 juillet 2011

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	22
POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE

Article 1^{er} : Est approuvée la prise en charge du déficit du budget annexe du service public des déchets par le budget principal de l'exercice 2011.

Article 2 : Cette prise en charge s'opère par une subvention d'équilibre versée par le budget principal de l'exercice 2011 au profit du budget annexe du service public des déchets, laquelle se répartit comme suit :

- en section de fonctionnement : 13 300 000 F CFP
- en section d'investissement : _____ 0 F CFP

TOTAL : 13 300 000 F CFP

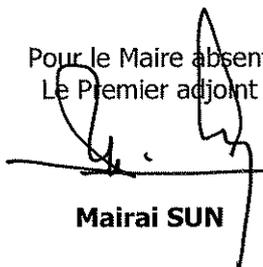
Article 3. : Cette prise en charge est justifiée par les raisons suivantes :

- les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Article 4. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le Maire absent
Le Premier adjoint


Mairai SUN

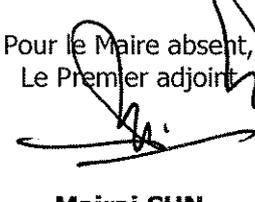


Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le..... **29 JUIL. 2011**

et publication du **1 ADUT 2011**

Pour le Maire absent,
Le Premier adjoint


Mairai SUN

